RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 08581
Numéro SIREN : 538 717 489
Nom ou dénomination : ABCT LA PLAINE

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2014 sous le numéro de dépôt 10713

10713

Certifié conforme

R. Thieullent

GREFFE
14 MAI 2014
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

ABCT LA PLAINE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 40.000 Euros
Siège social : 30 Bis Rue du Bailly
93210 LA PLAINE SAINT DENIS
RCS BOBIGNY 538 717 489

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, et le dix-sept Octobre, à dix-sept heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Rodolphe THIEULLENT préside la séance en sa qualité de Gérant de la SARL SEVT Holding, Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus des deux tiers des actions émises par la société, en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que la liste des actionnaires et le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Monsieur le Président précise, en outre, que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président, après son rapport verbal, rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de dissolution anticipée de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny : dépôt N°10713 en date du 14/05/2014